



Pour sortir de la précarité : Nous venons chercher des réponses ! Nous continuerons ensemble !



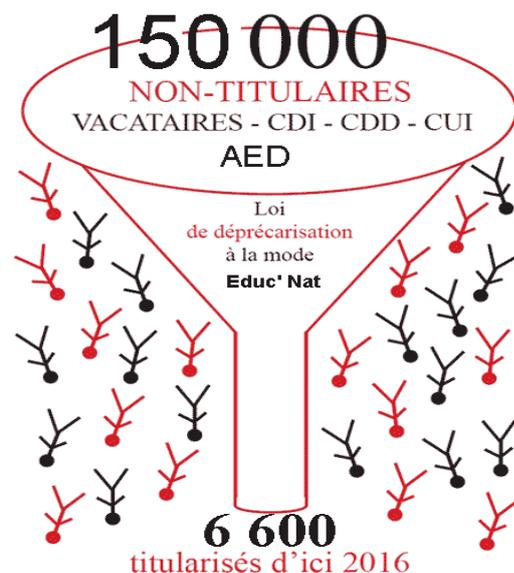
A l'initiative de la CGT-Educ'action 13 rejointe par d'autres organisations syndicales, les personnels non-titulaires se mobilisent donc ce mercredi 13 février pour exiger leur sortie de la précarité. Avec la délégation qui demande à être reçue, nous porterons l'exigence qu'à un même métier corresponde un même statut : celui de fonctionnaire pour tou-te-s.

C'est pourquoi, la CGT-Educ'action continue de revendiquer et agit pour la titularisation sans condition de concours, ni de nationalité. Ce n'est ni simpliste, ni démagogique, car à l'heure où le gouvernement va ajouter une nouvelle couche de précarité avec les emplois avenir professeur, c'est la seule solution pour véritablement mettre fin à la précarité et respecter l'expérience acquise des précaires.

La CGT Educ'action agit au quotidien, pour l'amélioration des conditions d'emploi et d'exercice des personnels. C'est pourquoi, dans l'immédiat, concernant la titularisation nous exigeons :

- L'assouplissement des conditions d'éligibilité au plan de titularisation et l'ouverture du dispositif à tous
- Un examen professionnel dès maintenant dans toutes les disciplines y compris les disciplines rares, la MGI,...
- Un véritable examen professionnel sans limitation du nombre de reçus en fonction des postes offerts
- Une clarification des conditions de stage et d'affectation au plus près de l'exercice actuel après la réussite au « concours » réservé.
- Une information clarifiée à tous les éligibles et une formation sur les exigences du RAEP.

Un dispositif très insuffisant
6600. Voilà le nombre de contractuels qui pourraient être titularisés à l'issue du plan Sauvadet de titularisation, on compte pourtant 150 000 non-titulaires dans l'Éducation nationale dont 37 000 contractuels et 80 000 AED.



C'est donc seulement 18 % des contractuels qui peuvent espérer être titularisés (cela correspond au nombre de personnels en CDI...) et seuls 5 % de l'ensemble des non-titulaires.

Pour la première session, seuls 3 143 postes sont offerts aux examens professionnels et concours réservés du 1^{er} et du 2nd degré.

Décidée par le précédent gouvernement, cette loi est donc plus qu'insuffisante. L'urgence pour ce nouveau gouvernement serait de garantir le réemploi de toutes et de tous et d'ouvrir des discussions sur un plan de titularisation sur de nouvelles bases.

Tout en continuant à agir pour l'amélioration de la loi tant pour le passage en Cdi que les concours, afin qu'elle permette l'amélioration de la condition de tou-te-s, la CGT Educ'action revendique la titularisation de toutes et de tous, sans condition de concours ni de nationalité. **Passer en CDI, ce n'est pas être titularisé !**

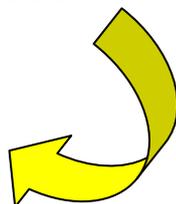
CGT Educ'Action
13
la
cgt
ÉDUC'ACTION

Montreuil, le 8 février 2013

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation nationale
Ministère de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Nous vous remercions d'avance des réponses que vous voudrez bien nous apporter, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Ce sont toutes ces questions, ces revendications que nous continuerons à porter lors de l'audience d'aujourd'hui, qu'il nous faudra faire avancer ensemble et que la CGT a porté dans une nouvelle interpellation au ministère début février.



A un même métier, de mêmes droits !



Alors qu'au niveau ministériel des discussions doivent s'ouvrir sur la gestion des personnels non-titulaires, nous exigerons également que dans l'immédiat, l'ensemble des contractuels soient réemployés, aient un salaire équivalent à celui des titulaires et soient dignement traités par l'administration rectorale

Nous demanderons que les non-titulaires d'Aix-Marseille cessent d'être parmi les plus maltraités au niveau national.

Une première audience mercredi 6 février des différentes organisations syndicales a permis de faire connaître ces exigences auprès du rectorat. **Mais les réponses ne sont pour l'instant pas à la hauteur.**

C'est donc plus nombreux que nous venons ce mercredi pour exiger :

- Le réemploi de tou-te-s à chaque rentrée
- Une grille d'avancement d'échelon et de salaire pour les CDD comme cela se fait dans d'autres académies
- La reconnaissance de toute l'ancienneté lors du passage en CDI
- L'amélioration de la grille salariale de tous.
- L'amélioration des procédures de versement du 1^{er} salaire et des indemnités chômage.
- Des contrats sur 12 mois
- Une gestion décente, transparente et efficace de tous les non-titulaires et notamment la clarté sur les affectations

Toutes ces revendications élaborées avec les non-titulaires sont aussi de la responsabilité académique. Nous pouvons agir ensemble pour les faire avancer. Au niveau local comme au niveau national, c'est aussi par la mobilisation des non-titulaires eux-mêmes que nous ferons avancer ces revendications.

Avec ce rassemblement du 13 février, un double pari est réussi, celui de l'extension à d'autres organisations syndicales puisque d'autres ont décidé de rejoindre l'initiative que leur a proposé la CGT-Educ'action, celui de permettre à ce qu'enfin la question de la

précarité soit au grand jour dans l'académie.

La CGT-Educ'action vous propose de continuer à agir ensemble et propose la constitution d'un collectif non-titulaires.

Nous vous proposerons prochainement une nouvelle réunion pour décider de nouvelles initiatives.

Les modalités des épreuves
Recrutement Certifiés, CPE, PEPS en D...
Un concours réservé avec une C...

Mode d'emploi des
Concours réservés aux Contractuels
(dispositif de titularisation loi du 12 mars 2012)

Le dispositif de titularisation tel qu'il est mis en place par le gouvernement ne satisfait pas à nos exigences de titularisations de toutes et tous. Dès le début, la CGT-Educ'action a exprimé afin que celles et ceux qui peuvent bénéficier de ces titularisations puissent le faire. C'est le sens de ce Mode d'emploi.

Le cadre :
La note de service régissant le recrutement sur concours réservés est enfin parue jeudi 20 décembre (7 mois après l'adoption de la loi). Elle est à trouver ici : <http://ckp.fr/2012/12/20>
Elle donne des précisions sur les modalités des concours réservés aux contractuels dans le cadre de la loi du 12 mars 2012, les conditions et dates d'inscription.

Les dates et modalités pour l'inscription
février 2013. 17h. Le ministère lui-même indique qu'il ne faut pas attendre le dernier jour car le service risque d'être saturé ! Il y a possibilité de demander une inscription papier.
Pour les recrutements des seconds degrés, d'éducation et d'orientation : <http://www.education.gouv.fr/hsiacl>
A la fin de votre inscription, vous devez récupérer un numéro. Vous pourrez modifier votre dossier jusqu'à la fin de la période d'inscription.

Les inscriptions multiples ne sont pas autorisées, vous ne pouvez donc vous inscrire qu'à un concours réservé par session annuelle (le plus précis : 4 sessions). Vous pouvez néanmoins vous présenter simultanément aux concours internes et externes. Rappelons que les inscriptions aux concours externes 2014 sont ouvertes aux mêmes dates.

Les conditions pour s'inscrire : l'éligibilité
Pour être éligible, vous devez remplir 3 conditions :
- avoir été en fonction entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2011.
- avoir 4 années d'ancienneté sur les 6 dernières années à la date de clôture des inscriptions du 31 mars 2011.
- avoir au moins 2 de ces quatre années accomplies entre le 31 mars 2007 et le 31 mars 2011.
Pour le décompte de l'ancienneté, un temps partiel est considéré comme un temps plein et un service inférieur à 60% comme 1/2 de temps complet.
Rappel : les collègues en CDI sont automatiquement éligibles.

Une commission consultative paritaire (CCP) devrait avoir lieu en janvier au Rectorat d'Aix-Marseille pour recenser l'ensemble des collègues éligibles. Dès à présent et pour vérifier votre éligibilité, nous vous invitons à nous envoyer les éléments de votre situation en remplissant le formulaire en ligne : <http://www.cgteucaix.ouvaton.org/ajp.php?article41>

CGT-Educ'action des Bouches du Rhône
23 Bd Charles Nédelec - 13003 Marseille
Site Internet : cgteucaix.ouvaton.org Tél. 04 91 62 74 30
E mail sdencgt13@wanadoo.fr

S'informer, agir ensemble

En appelant à ce rassemblement, nous entendions rendre enfin visible la question de la précarité, permettre aux non-titulaires de se rassembler.

Il faut continuer !

La très faible participation aux élections de 2011 n'a pas permis à la Cgt d'être présente à la CCP. Cela n'empêche pas la Cgt d'être à l'initiative, de la manière la plus intersyndicale possible pour que la question de la sortie de la précarité soit une priorité de tou-te-s.

Cela ne nous empêche pas de vous informer.

De nombreux collègues ne reçoivent pas encore nos infos spéciales non-titulaires que nous envoyons régulièrement. Inscrivez-vous sur la liste de diffusion en écrivant à sdencgt13@wanadoo.fr

Remplissez également la fiche de situation en posant toutes vos remarques, propositions, demandes. Demandez-la à nos militants.

Enseignants NON-TITULAIRES :
Syndiquez-vous, ensemble on fait-bloc !

Nom	Prénom
Adresse	
Code postal	Commune
Etablissement	Fonction
Tel	Mail

Bulletin à renvoyer/ recopier à : Cgt-Educ'action 13, 23 boulevard Nédelec, 13003 Marseille